

Résolution de Mme Christiane Olivier, MM. Guy Valance, Jean-Pierre Lyon, Manuel Tornare, David Brolliet, Bernard Paillard, Pierre Losio, Georges Breguet et Pierre Rumo: «Non au bradage du patrimoine industriel».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 2 décembre 1998)

RÉSOLUTION

Considérant:

- que, suite à une modification statutaire, le Centre de gravure contemporaine transformant son but initial n'autorise plus l'accès et la disposition de son équipement à un certain nombre d'usagers intéressés et compétents;
- que parmi cet équipement figure une presse digne du plus grand intérêt en termes de patrimoine industriel;
- que cette presse a été acquise par le CGC grâce aux subventions de la Ville de Genève, donc des deniers publics;
- que le CGC a le projet de vendre cette presse dans un avenir très proche à une institution lyonnaise et d'encaisser à son profit le montant de cette vente;
- que l'intérêt patrimonial de cette presse, et bien sûr son utilisation, imposent qu'elle soit conservée à Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de faire tout ce qui est en son pouvoir, en négociant immédiatement avec le CGC, pour le convaincre de ne pas procéder à cette vente et de revenir à son but initial, soit la mise à disposition de ses locaux et de son équipement aux usagers intéressés et compétents;
- d'interdire, si les statuts du CGC ne l'empêchent pas, la vente de cette presse;
- d'informer le CGC de la détermination du Conseil municipal de procéder, si la vente de cette presse intervient, à une suspension, voire une suppression de sa subvention.